



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

### OBJET : AFFECTATION DE RÉSULTATS 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre Avril à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

#### Étaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.25 – Point N° 2) – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

#### Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. JULLIEN Bernard

#### Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme ORSINI Chantal



***MME PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.***

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 04 Avril 2024  
Délibération N° DM\_20240404N019

**OBJET : AFFECTATION DE RÉSULTATS 2023**

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, soumet à l'Assemblée l'affectation des résultats constatés au compte financier unique 2023 sur le budget 2024 pour la continuité comptable :

Il est proposé les affectations suivantes :

➤ **EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

859.583,20 €. en section de fonctionnement,  
300.000,00 €. en section d'investissement.



➤ **EN SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Reprise de l'excédent 2023 de 928.698,20 €.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Où CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve :**

- ✓ L'affectation du résultat de la section fonctionnement 2023 :
  - ⇒ 859.583,20 €. en section de fonctionnement,
  - ⇒ 300.000,00 €. en section d'investissement.
- ✓ La reprise de l'excédent d'investissement 2023 pour 928.698,20 €.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 7.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p></p> <p>René VILLARD</p> <p></p>
--	--